

Le 9 décembre 2019

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 9 décembre 2019, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, les conseillers et conseillères suivants :
Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ASSEMBLÉE PUBLIC – RÈGLEMENT NO 332-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 148-06 RELATIF AU ZONAGE

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU que l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que tout membre du conseil municipal d'une municipalité doit annuellement, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant celui-ci une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a sur le territoire de la municipalité ;

QUE ce conseil municipal prend acte du dépôt des 7 déclarations d'intérêts pécuniaires de tous ses membres soit M. Yvon Paquet, Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-12-01 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4 novembre 2019
5. Comptes à accepter
 - Novembre 2019
6. Calendrier des séances 2020
7. Avis de motion R 335-2019 Tarifs municipaux

8. Avis de motion R 334-2019 Taux de taxes et compensations 2020
9. Avis de motion R 336-2019 Tarification permis et certificats
10. Adoption R 332-2019 Zonage
11. Augmentation annuelle des employés 2020
12. Contrat ménage 2020
13. Offre de service plan aménagement
14. Engagement M. Maxime Morin
15. Vente garage 8^e Rue
16. Ouverture bibliothèque
17. Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020
18. Dérogation mineure – Mme Monique Fortin
19. Mandat Mme Louise Roy
20. Achat répéteur
21. Achat pompe incendie
22. Achat nacelle et certification du chargeur sur roues
23. Offre de service Alarme Zonetech
24. Adoption budget révisé 2019 OMH
25. Fermeture bureau municipal – Période des fêtes
26. Changement d'heures bureau municipal
27. Rachat terrain J.D performance
28. Fonds réservés – Développement économique
29. Signataires – Rachat terrain Parc industriel
30. Augmentation – Loyer garage 8^e Rue
31. Offre de service récupération TPS-TVQ
32. Avis de motion R 337-2019
33. Rapports des comités
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 19-12-02 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 2019 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 19-12-03 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de novembre 2019 soient acceptés selon les chèques M1900054 à M1900077, C1900763 à C1900849 et L1900339 à L1900379 pour un déboursé total de 397 215,68 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2020

19-12-04 CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tremblay, appuyé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h :

| | | | |
|--------------|------------|-------------|-------------|
| 13 janvier | 10 février | 9 mars | 14 avril |
| 11 mai | 8 juin | 13 juillet | 10 août |
| 14 septembre | 13 octobre | 10 novembre | 14 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 335-2019 TARIFS MUNICIPAUX 2020

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et présente le projet de règlement 335-2019 sur les tarifs 2020.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 336-2019 TARIFICATION PERMIS ET CERTIFICATS

La conseillère, Mme Sylvie Bruneau, donne avis de motion et présente le projet de règlement 336-2019 sur la tarification des permis et certificats.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 334-2019 TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS 2020

Le conseiller, M. Robby Poulin, donne avis de motion et présente le projet de règlement 334-2019 concernant les taux de taxes et compensations 2020.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 332-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 148-2006 RELATIF AU ZONAGE

19-12-05 La directrice générale/secrétaire-trésorière résume le règlement no 332-2019 ;

Il est proposé par M. Gilles Pedneault
Appuyé par M. Robby Poulin
Et résolu unanimement

QUE le règlement no 332-2019 amendant le règlement no 148-06 relatif au zonage afin **d'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone résidentielle RA-16 et afin d'agrandir la zone publique P-64 à même la zone résidentielle RA-16** soit et est adopté par le conseil ;

Que la présente résolution ainsi que le règlement no 332-2019 amendant le règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

Que le texte du règlement no 332-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

RÈGLEMENT NO 332-2019

Règlement amendant le Règlement no 148-06 relatif au zonage d'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone résidentielle RA-16 et afin d'agrandir la zone publique P-64 à même la zone résidentielle RA-16

ATTENDU que le conseil a adopté le premier projet de règlement le 6 octobre 2019 ;

ATTENDU qu'une période de consultation a été tenue du 10 octobre 2019 au 1^{er} novembre 2019 inclusivement sur le projet de règlement ainsi qu'une assemblée publique de consultation le 4 novembre 2019 à 19 h.

ATTENDU que le conseil a adopté le second projet de règlement le 4 novembre 2019 ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance du conseil du 6 octobre 2019 ;

En conséquence, pour ces motifs, il est proposé par M. Gilles Pedneault, appuyé par M. Robby Poulin et résolu unanimement d'adopter le règlement no 332-2019 tel que décrit :

Article 1

La carte « Plan de zonage, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » en annexe au Règlement 148-06 est modifiée en :

agrandissant la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone résidentielle RA-16 ;

agrandissant la zone publique P-64 à même la zone résidentielle RA-16

L'extrait de carte en annexe fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

SALAIRES EMPLOYÉS NON-SYNDIQUÉS (POMPIERS,CASSE-CROÛTE, BRIGADIÈRES)

- 19-12-06 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que la municipalité augmente de 2 %, pour l'année 2020, les salaires des élus et du maire, des pompiers, des lieutenants, du chef incendie, de la responsable du casse-croûte, de la coordinatrice de l'aréna et des brigadières.

MÉNAGE BÂTIMENT MUNICIPAL 2020

- 19-12-07 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on octroie le contrat de ménage, au prix forfaitaire de 10 400,00 \$, à Mme Priscilla Boulet. Le contrat est effectif pour l'année 2020 et compte quatre bâtiments soient l'hôtel de ville, le garage, la caserne et la bibliothèque.

OFFRE DE SERVICE – PLAN AMÉNAGEMENT PARC DES BERGES-DU-LOUP

- 19-12-08 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service de C Design, au coût de 7 500 \$, afin de créer un plan d'aménagement 3D pour le parc des Berges-Du-Loup.

ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER ARÉNA – CHAUFFEUR DE ZAMBONI

- 19-12-09 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on engage M. Maxime Morin, à titre de journalier aréna temps partiel, selon les conditions de la convention collective.

VENTE GARAGE 8^E RUE

2 contre / 4 favorable

- 19-12-10 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu que l'on vende l'ancien garage municipal, situé au 1491 8^e Rue, (lot 3 746 933) à l'offre la plus élevée soit 127 500 \$ offerte par M. Maxime Lessard.

OUVERTURE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- 19-12-11 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que la bibliothèque municipale ouvre le 6 janvier 2020 dès 8 h 30. La bibliothèque sera ouverte selon son horaire habituel.

PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2020

19-12-12 ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires ;

SUR LA PROPOSITION DE M. Gaétan Tremblay
APPUYÉE PAR M. Robby Poulin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal:

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020 ;
- d'autoriser Mme Maryane Bélanger, directrice générale, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de St-Côme-Linière.

DÉROGATION MINEURE – MONIQUE FORTIN – 270, 2^E RUE ALBERT — LAC BÉLANGER

19-12-13

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage,

Nature et effets

Une dérogation mineure afin de permettre d'implanter sa galerie à l'intérieur de la ligne de la rue de la marge avant. La dérogation mineure est pour une longueur manquante de 32 cm. ***Selon L'article 4.2g. du règlement de zonage 2006 sont permis, les marquises, auvents, perrons, galeries, terrasses, balcons, porches, vérandas, avant-toits et escaliers extérieurs pourvus que l'empiètement dans la marge avant n'excède pas 2 mètres et à au moins 2 mètres de la ligne de rue.*** Cela n'a aucune incidence sur l'emprise du chemin entre les propriétaires utilisateurs de ce secteur.

Identification du site concerné

Lot 3 747 908, cadastre du Québec, 270, 2^e Rue Albert

QUE le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure au lot 3 747 908, permettant d'implanter sa galerie à l'intérieur de la ligne de la rue de la marge avant.

MANDAT MRC URBANISME

- 19-12-14 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on mandate Mme Louise Roy, urbaniste, à la MRC Beauce-Sartigan, d'enlever dans la zone CB 50 tous les usages publics et institutionnels tel que défini dans la grille 3.2.10.4 dans le règlement de zonage et de faire tout le processus pour modifier le règlement de zonage actuel.

ACHAT D'UN RÉPÉTEUR

- 19-12-15 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement d'accepter la soumission du Pro du CB, au montant de 1 559,85 \$ plus taxes, pour le service incendie.

ACHAT D'UNE POMPE PORTATIVE

- 19-12-16 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement d'accepter la soumission de l'Arsenal pour l'achat d'une pompe portative pour le service incendie au coût de 17 781,00 \$ plus taxes.

ACHAT NACELLE ET CERTIFICATION DU CHARGEUR SUR ROUES

- 19-12-17 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement d'accepter la soumission d'Équipement Poulin pour l'achat d'une nacelle et la certification du chargeur sur roues pour le service incendie au coût de 2 950,00 \$ plus taxes.

OFFRE DE SERVICE ALARME ZONETECH

- 19-12-18 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement d'accepter la soumission d. alarme zonetech pour le remplacement des panneaux d'alarme à l'hôtel de ville, la caserne, au garage municipal et au garage de la 8^e rue au coût de 2 465,90 \$ plus taxes.

OMH – BUDGET RÉVISÉ 2019

- 19-12-19 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que le conseil approuve toutes les modifications budgétaires de l'année 2019 de l'Office Municipale de l'habitation de St-Côme-Linière et paie sa proportion dès le dépôt des états financières finaux au conseil municipal.

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL

- 19-12-20 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on ferme l'hôtel de ville, du 21 décembre au 5 janvier, de retour le 6 janvier à 8 h. Tous les autres services de l'aréna et des travaux publics seront ouverts.

HEURES D'OUVERTURE HÔTEL DE VILLE

- 19-12-21 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on modifie les heures d'ouverture de l'hôtel de ville pour celles mentionnées ici-bas à partir du 1^{er} janvier 2020.

Les nouvelles heures d'ouverture sont :

Lundi : 8 h – 16 h 30
Mardi : 8 h – 16 h 30
Mercredi : 8 h – 16 h 30
Jeudi : 8 h – 16 h 30
Vendredi : 8 h – 13 h 00

RACHAT TERRAIN PARC INDUSTRIEL LOT 5 946 736

- 19-12-22 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on rachète à J.D Performance le lot 5 946 736, au montant de 24 451,30 \$, situé dans la rue du Parc industriel.

SIGNATAIRES – RACHAT TERRAIN PARC INDUSTRIEL

- 19-12-23 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires au rachat du lot 5 946 736, situé dans la rue du Parc industriel, à J.D Performance.

SURPLUS AFFECTÉS – RACHAT TERRAIN PARC INDUSTRIEL

- 19-12-24 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que la municipalité paie le rachat du lot 5 946 736 avec le surplus développement économique 59-110-24 (24 451,30 \$).

OFFRE DE SERVICE – ETHIER AVOCAT INC.

- 19-12-25 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service d'Ethier avocat pour une analyse du système de taxes afin de récupérer le maximum de taxes aux autorités fiscales.

Le maire quitte la séance.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
337-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 178-08 SUR LA PROMOTION DU
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE
ST-CÔME-LINIÈRE**

Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion et présente le projet de règlement 337-2019 modifiant le règlement 178-08 sur la promotion du développement domiciliaire, commercial et industriel de St-Côme-Linière.

Le maire revient à la séance.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-12-26 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 49.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, le lundi 13 janvier 2020, à la salle Optimiste de l'aréna.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
9 DÉCEMBRE 2019**

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale